



Plan de Développement Social 2024 : La symétrie des ambitions

En 2024, nous voulons :

Être en croissance salariale sur tous les métiers,

Que la part fixe de la rémunération soit renforcée au détriment d'une part variable injuste et inéquitable,

Que la performance soit mieux valorisée,

Que le partage de la Valeur soit équitable et ancré dans nos dispositifs de rémunération,

Que les dirigeants soient plus proches de leurs collaborateurs, que la bienveillance aille de pair avec l'exigence, à tous les niveaux ;

Que le bien-être au travail des salariés soit la préoccupation première de nos employeurs.

En 2024 nous voulons :

Que les managers de proximité soient mieux reconnus,

Que nos jeunes entrants et alternants soient mieux accompagnés,

Que le développement des compétences et l'évolution des carrières soient favorisés,

Que les postes vacants soient mieux couverts pour assurer une meilleure répartition de la charge de travail,

Ambition 2024 : Mieux rémunérer pour fidéliser, c'est répondre à des enjeux de recrutement importants et surtout de rétention de nos talents.

Ambition 2024 : Atteindre 100% de salariés satisfaits, engagés et promoteurs de la CEPAC.

Ambition 2024 : Déployer une politique salariale et différenciante, c'est :

Une Augmentation Générale significative pour tous, un Intéressement/Participation de 15%, une Part Variable équitable et stimulante, une Prime de Partage de la Valeur conséquente et en lien avec les résultats.

Les élus du Syndicat Unifié UNSA vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année et vous donnent rendez en 2024 pour partager ensemble nos ambitions.

Le bureau Syndical
[Agir pour Construire...Ensemble!](#)





Bulletin d'adhésion 2023

(à retourner par mail sur su.unsapacra@gmail.com)

NOM / PRENOM : _____

AFFECTATION : _____ ES : _____ REGION _____

CLASSIFICATION : _____ EMPLOI : _____

SOCIETAIRE : OUI NON (Barrez la mention inutile)

DATE DE NAISSANCE : ____/____/____ E-MAIL PERSO : _____

MOBILE PERSO : _____ MOBILE PRO : _____

ADRESSE : _____

VILLE : _____ C.P. : _____

Date

Signature

Tarif des Cotisations annuelles 2023

CLASSIF	TARIF ANNUEL	APRES DEDUCTION DE 66%	TARIF MENSUEL
A	95 €	32,30€	9,50€
B	100 €	34,00€	10,00€
C	108 €	36,72€	10,80€
D	115 €	39,10€	11,50€
E	124 €	42,16€	12,40€
F	132 €	44,88€	13,20€
G	150 €	51,00€	15,00€
H	170 €	57,80€	17,00€
I	188 €	63,92€	18,80€
J	210 €	71,40€	21,00€
K	220 €	74,80€	22,00€
RETRAITES	50% dernière cotisation		

Paiement par prélèvement :
(joindre un RIB + exemplaire SEPA ci-joint rempli)

Cocher la case de votre choix :

Mensuel (10 Prélèvements sur la base d'une année pleine)

Annuel (fin mai)

Rappel: Afin d'encourager la syndicalisation, la Loi de finances permet de déduire 66% du montant de votre cotisation de vos impôts.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat ET à la trésorerie de l'association. En aucun cas elles seront transmises à une autre structure. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser au trésorier ou au DSC de votre section ou au trésorier national.

